

Le Président

Monsieur Michel GAILLARD
Président de la Commission Particulière du Débat
Public LGV POCL
68 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE
75008 PARIS

Saint-Etienne, le 30 JAN. 2012

Nos Réf. : JMM/FR
Tél. : 04 77 34 44 17

Contribution du Conseil général de la Loire au Débat Public LGV POCL

Monsieur le Président,

Durant le débat public, le Conseil général de la Loire s'est mobilisé aux côtés de nombreuses collectivités et acteurs locaux pour soutenir un projet de ligne grande vitesse POCL qui concilie « réalisme socio-économique et aménagement du territoire, au service de 3,4 millions d'habitants et des forces vives qui en assurent le développement ». Cette volonté exprimée dès octobre 2011 dans le cahier d'acteur n°2 porté par le Grand Roanne, s'est traduite dans les réunions du débat public qui se sont déroulées dans le département de la Loire. Les deux enjeux pour notre département, « desservir l'agglomération de Roanne » et « améliorer la desserte TGV de Saint-Etienne pour le Sud Loire et la Haute-Loire » (cahier d'acteurs n°69 porté par Saint-Etienne Métropole), ont été largement exprimés par les représentants des collectivités et du monde socio-économique.

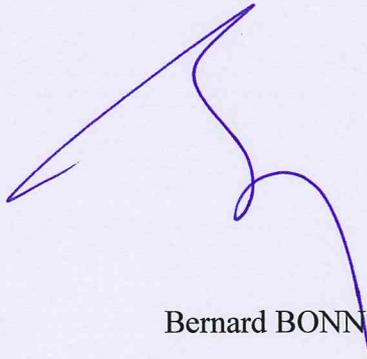
Dans l'esprit du Grenelle, le département et ses agglomérations travaillent au quotidien pour que le renouveau socio-économique de la Loire puisse s'appuyer sur l'amélioration des mobilités durables à l'échelle départementale, régionale et inter-régionale. C'est pourquoi, au vu des éléments de synthèse disponibles et en complément du cahier d'acteurs n°91 porté par la Région Rhône-Alpes, ***nous demandons à RFF d'intégrer la solution du raccordement de Saint-Etienne, par la Gare LGV de Roanne, et la modernisation de la ligne Roanne/Saint-Etienne, dans le système ferroviaire de POCL et son financement. Ainsi, les phases d'études qui s'ouvriront après les conclusions du débat public, devront analyser les croisements entre les dynamiques territoriales et le projet POCL afin de mettre en évidence des opportunités pour améliorer la rentabilité du futur réseau*** assurant les dessertes intercités à grande vitesse, les dessertes départementales et inter-départementales.

Conseil général
de la Loire

Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1
Tél : 04 77 48 42 42

Le Conseil général, conscient des enjeux de financement, restera attentif à l'impact prévu pour les contribuables ligériens, et plus largement de Rhône-Alpes, dans le montage financier du système ferroviaire. Au côté de l'ensemble des collectivités locales, il accompagnera ce projet dans ses prochaines échéances et contribuera à l'émergence de solutions réalistes et ambitieuses à la hauteur des enjeux de développement durable nécessaires à l'avenir de la Loire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bernard BONNE